



Affable59

Association des familles d'accueil du département du Nord pour personnes âgées et adultes handicapés

Affable, se dit d'une personne aimable et souriante à qui on peut parler, qui écoute et comprend.

LETTRE OUVERTE AUX ADHERENTS

VEUILLEZ NOTER...

- ILS NOUS ÉCRIVENT...

UNE NOUVELLE RUBRIQUE : NOUS REPRODUIRONS QUELQUES QUESTIONS ET REPONSES LORS DES ECHANGES AVEC LES ACCUEILLANTS ET ACCUEILLIS

- DES CONSEILS DANS L'EXERCICE DE VOTRE MÉTIER.

NOUS DEVIONS ABORDÉ L'ERGOTHÉRAPIE MAIS LES CONDITIONS MÉTÉO NOUS IMPOSE UN ARTICLE SUR LE MONOXYDE DE CARBONE.

- RUBRIQUE UN MÉTIER EXIGEANT

LA FICHE DE PAIE, QUE COUTE UN ACCUEIL FAMILIAL POUR LE REPRÉSENTANT DE L'ACCUEILLI ?

- LES MISES EN RELATIONS...

COMMENT ÇA FONCTIONNE CHEZ AFFABLE59 ?

- UN LABEL FAMILLE D'ACCUEIL

RÉUNION DANS LE SUD DU TERRITOIRE-CHEZ CECILE, UNE SYMPATHIQUE ACCUEILLANTE FAMILIALE AVEC LES TROIS VICES-PRÉSIDENTS DU DÉPARTEMENT POUR EVOQUER UN LABEL ACCUEIL FAMILIAL A LA FERME

- RUBRIQUE: LA FAMILLE DU MOIS

EXCELLENTE PRESTATION DE LAURENCE MICHALCZAK DANS LA PRÉSENTATION DE SON METIER D'ACCUEILLANTE FAMILIALE

Janvier 2017



Les fêtes sont maintenant derrière nous et c'est la tradition, nous procédons aux vœux comme chaque année. J'ai largement diffusé les miens et ceux de mon équipe à plus de 3000 contacts mail et je dois dire que les premiers 15 jours de cette nouvelle année, nous nous sommes mis à plusieurs pour dépouiller les mails entrants... Une avalanche de vœux de tout horizon, c'est forcément encourageant... cela stimule les esprits, mais réchauffe aussi le cœur ! Nous allons connaître une année 2017 riches en événement et nous retrouver rapidement au « taquet » avec les publications des décrets d'application de la loi ASV de décembre 2015. Cela va provoquer de réels changements chez nos familles d'accueil et si la professionnalisation est en marche, ce n'est pas non plus une mutation de notre métier. Pas de quoi avoir peur

de l'avenir.. Bien au contraire. Il faudra certes un temps d'adaptation pour tous les acteurs de l'accueil familial, que ce soit les nouveaux services de suivi des pôles autonomie, des représentants des accueillis et notamment des accueillants. Les droits des accueillis sont renforcés par la loi ASV, mais il y a également des avancées pour l'accueillant qui prendra conscience de l'opportunité maintenant d'obtenir un diplôme d'état qui nous libérerait des renouvellements d'agrément et nous apporterait la reconnaissance tant attendue. Voilà nous sommes dans les vœux... Et si cette loi ASV fera couler encore beaucoup d'encre, il faudrait au préalable changer bien des mentalités. JP Degheselle



Des brèves, des nouvelles et ...

Ayant trop peu de place pour formuler des vœux, j'ai préféré mettre l'accent sur la santé et le bonheur simple de ces petits moments de vie que nous connaissons dans nos maisons d'accueil.

A tous et particulièrement à ceux qui sont au cœur de nos maisons, ces pensionnaires avec qui nous avons choisi de faire un bout de chemin et parfois même accompagner jusqu'au bout du chemin, l'équipe Affable59 présente ses meilleurs vœux de santé.

Notre motivation est celle du premier jour, nous apporterons cette année encore un large soutien, un appui technique, un lieu d'écoutes et d'échanges.

Corinne, Leila, Mélanie, Laurence, Régine, Jean Seb, Fred, Emile, Wilfried et Jean-Paul Degheselle

Nos moyens de communication évoluent : (suite)

Nos familles d'accueil sont trop souvent occupées à accompagner leurs pensionnaires que parfois certaines d'entre elles en oublient facilement le cadre légal. C'est malheureusement une évidence ! Certaines accueillantes ne maîtrisent pas parfaitement leur contrat d'accueil. La faute à qui ? - Le métier est très exigeant (sans vraiment de période de « relâche »). - les vieilles habitudes dont nous n'arrivons pas à nous débarrasser. Les anciens suivis assuraient tout le suivi administratif, les contrats, les avenants, également les fiches de paie et avant d'être une infraction, c'était surtout dommageable à certaines familles d'accueil qui ont peu étudié la réglementation de notre métier.

Depuis 18 mois, l'association Affable59 mets en avant le besoin de professionnalisation, bien avant qu'on nous parle de loi ASV. Nous avons énormément travaillé pour proposer nos conseils et différents services d'assistance administrative, afin de responsabiliser et permettre la prise de conscience des familles d'accueil que nous sommes dans un régime de contrats dit de gré à gré et sous le contrôle du Département.

Notre but est de faire comprendre, par l'information, les différentes clauses de nos contrats d'accueil. C'est extrêmement important, pour le devenir de tout ce gens : accueillis et accueillants.

Les documents qui n'existaient pas, nous les avons créés : un exemple : notre document « Bonne entente » (qui finalise les conditions du contrat et évite bien des litiges entre accueillant et accueilli) est précurseur d'un contrat personnalisé. Ceux qui utilisent ce document (qui n'est pas une obligation légale) connaissent la paix dans leurs maisons... les règles de vie sont fixées, il suffisait d'y penser ! Nous y reviendrons.

La difficulté pour l'association est de communiquer efficacement, et beaucoup d'accueillants familiaux, mais aussi des familles naturelles prennent conscience et commencent à s'équiper d'une adresse mail et d'un petit matériel informatique pour recevoir et imprimer nos différents documents... et ça marche ! Nous ne pouvons que féliciter cet investissement dans le métier. De notre côté, nous mettons en place de nouveaux services :

- Un service SMS entièrement automatisé est en place depuis le début de l'année et nous permet de joindre plus facilement les familles d'accueil pour les inviter à prendre connaissance de leur courriers numériques. C'est d'une efficacité remarquable, nous avons écourté de beaucoup le « process » à l'établissement d'un contrat en recevant les relevés d'informations dans les meilleurs délais ! Un autre exemple : sur un clic, nous participons à la campagne antigrippe par des messages de prévention.
- Un numéro de fax 03 74 06 01 94 est en place pour aider les accueillants familiaux qui n'ont pas la possibilité d'envoyer et de recevoir des mails. Pour rappel : vous pouvez nous communiquer l'adresse mail d'un proche, d'un voisin... d'une collègue ou même celle de votre mairie. Vous rencontrez une difficulté, visitez nos référents secteurs, ils vous rendront ce service.
- Un compte Facebook est à l'étude pour être plus proche, il ne s'agit pas de mettre en place un forum mais de faire passer quelques messages dans le but d'aider, de vous apporter au plus vite, plus directement une info.
- Notre plateforme téléphonique au 09 72 43 52 00 est ouverte uniquement chaque après-midi, de 14h00 à 18h00 - ce numéro est réservé aux urgences, privilégiez les autres moyens de communication pour nous joindre.
- Sont également à disposition notre adresse mail affable59@gmail.com et notre site internet www.affable59.fr que nous ne présentons plus !
- Enfin, 47 listes de diffusion (mailing list) qui diffusent nos communications.

AFFABLE59

Association
des familles
d'accueil du
département
du Nord
pour personnes
âgées et
personnes
en situation
d'handicap

8 Cappel straete
59284 PITGAM
(BERGUES)

*Notre plateforme
téléphonique :*

09 72 43 52 00
De 14h00 à 18h00

notre adresse E-mail :
affable59@gmail.com

Notre site internet :
www.affable59.fr

Fax : 03 74 06 01 94

Association loi 1901
W591007362

*Nous sommes
un lieu
d'écoute,
d'échange
et d'appui
technique
dédié aux
professionnels
de l'accueil
familial du
département
du Nord*

HANDICAPÉS... VOICI LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION

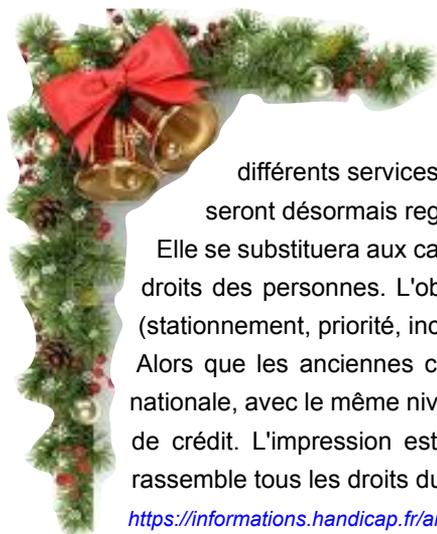
Carte mobilité inclusion : la fin des autres cartes !

À compter du 1er janvier 2017, Le Gouvernement entend ainsi simplifier l'accès aux différents services d'aide à la mobilité destinés aux personnes en situation de handicap. Les trois cartes seront désormais regroupées au sein d'un même support.

Elle se substituera aux cartes dites « de stationnement », « de priorité » et « d'invalidité » tout en maintenant les droits des personnes. L'objectif est de raccourcir nettement le délai d'obtention de la carte, quelle qu'elle soit (stationnement, priorité, inclusion)

Alors que les anciennes cartes papier étaient fabriquées par les MDPH, la CMI est produite par l'Imprimerie nationale, avec le même niveau de sécurité que la carte nationale d'identité ou le passeport, au format d'une carte de crédit. L'impression est réalisée au laser avec de l'encre phosphorescente. Equipée d'un flash code qui rassemble tous les droits du bénéficiaire, elle est unique et réputée « infalsifiable ».

<https://informations.handicap.fr/art-carte-mobilite-20-9441.php>



ACTUALITÉ...

Ce qui change en ce début d'année...

Le SMIC et les minima sociaux qui sont valorisés, le SMIC est porté à 9,76 euros (voir article sur la fiche de paie en page 6, l'augmentation sur une fiche de paie s'élève à +/- 10 euros, cela dit, c'est peu pour compenser les hausses ci-dessous.

Les augmentations comme chaque année qui va modifier les habitudes de vie des accueillants familiaux, mais comme il y a une justice, les autres catégories sociales seront également impactées...

Commençons par les augmentations itératives.

Le prix du gaz (+5%) - le prix des assurances - le prix du carburant et notamment celui du Gazole. Rien que ces 3 postes vous amèneront (encore) à une plus grande vigilance de vos dépenses et là ça va « piquer » ! Vous comprendrez mieux la nécessité de valoriser et de défendre vos MG entretien.

Mais aussi certains changements d'habitude de vie, quelques-uns parmi d'autres...

- Le service à domicile : un crédit d'impôts est accordé aux actifs ou non-actifs imposable ou pas sous la forme d'un chèque du trésor public
- En vrac, la fin des sacs plastique - Les infractions routières - La fin des produits phytosanitaires en vente libre (Si comme votre serviteur, vous jardinez...Privilégier le purin d'ortie !)
- Une initiative intéressante : la « rénovation énergétique » qui devrait (sous conditions) vous permettre de bénéficier de 30 % allègement fiscal pour des travaux de rénovation de votre habitat
- Une carte unique « mobilité inclusion » qui remplacera les cartes de priorité, d'invalidité et de stationnement à partir du 1er janvier 2017. (nous y reviendrons)
- Un congé sans solde de trois mois pour palier à une situation difficile pour aider un proche pour les salariés qui aident un proche
- Et encore quelques autres changements comme le divorce, - les aides financières aux jeunes non actifs - et le très important don d'organes, mieux cadré.

Label pour l'accueil familial



Une réunion à l'initiative du département était prévue ce vendredi 15 décembre pour tenter de mettre en place un label Accueil Familial... De quoi s'agit-il ?

Tout de suite, remercions notre charmante hôtesse Mme Cécile FRANCOIS de PREUX-aux-Bois pour sa gentillesse, sa joie de vivre et sa disponibilité. Cécile est une de nos collègues accueillantes familiales que nous connaissons bien puisque c'est elle qui a transformé l'ancienne maison de retraite de son village en une confortable famille d'accueil... Chapeau bas !

Lors de cette réunion où 3 vices-présidents du Conseil départemental étaient invités à rencontrer les responsables de la chambre d'agriculture, de la MSA, Monsieur le Maire et l'association Affable 59, mais également 2 exploitantes agricole dont une était déjà accueillante et l'autre qui souhaitait le devenir.

Chacun devait présenter ces arguments à la mise en place d'un label famille d'accueil dans le monde agricole et s'est terminé par le verre de l'amitié entre les pensionnaires de Cécile, et tous ces gens qui les entouraient.

Qu'est-ce que ce label accueil familial ?

Développer l'accueil familial est devenu une nécessité devant la demande extrêmement forte des familles naturelles pour rejoindre notre dispositif d'hébergement. Le Département sous l'action de ces vices-présidents tente de développer cette formule également au monde paysan... Un label rouge ??

Ceux-ci peuvent compter sur le soutien de l'association Affable59



Depuis ce 1er octobre, la consultation chez votre médecin est totalement prise en charge (tiers payant) pour les patients en ALD (Affections Longues Durées). Intéressant pour les familles d'accueil qui faisaient l'avance des frais pour les familles naturelles

<https://informations.handicap.fr/art-tiers-payant-ald-853-8924.php>



LA FAMILLE DU MOIS

Ce mois-ci,
Laurence
MICHALCZAK
de FRASNOY

Ce mois-ci, faisons connaissance avec la Famille d'accueil de Laurence. ...J'ai été sollicitée par Madame Corinne Dellavedova pour présenter notre métier d'accueillant familial.

C'est donc avec grand plaisir que j'ai accepté de pouvoir m'exprimer aujourd'hui dans cette lettre ouverte. Je suis à ce jour accueillante familial depuis 6 ans, auparavant, j'étais responsable d'une société en agro-alimentaire. J'ai été appelée par la suite à soigner ma grand-mère durant trois années, j'ai alors ressenti que le métier d'accueillant familial pouvait me correspondre.

Actuellement, j'accueille deux personnes toutes deux âgées de 93 ans. Cécile est arrivée en 2011 et Paulette en 2013.

Cécile très espiègle, ayant visité de nombreux pays durant sa vie, les échanges se sont rapidement établis. Par ses souvenirs, elle m'a permis de me « transporter » dans des pays lointains. Toujours très soucieuse de son apparence et de sa présentation. J'ai quotidiennement respecté ses désirs avec plaisir.

Paulette fille de pâtissier, bouchère durant sa vie professionnelle, elle apprécie particulièrement la bonne cuisine, très organisée, très méthodique, elle est encore capable de faire une partie de sa toilette, de refaire son lit sans oublier sa petite gymnastique matinale. Après sa séance d'électro-stimulation et lui avoir pressées ses oranges, je reviens vers Cécile pour aider l'infirmière. Alitée depuis plusieurs mois, les soins de confort sont très importants, il faut pouvoir donner ce petit rayon de soleil, d'humanité vraie sur une fin de vie. Les liens sont forts et une relation d'intimité s'instaure entre l'accueillie et l'accueillant.

Trois fois par semaine, le kinésithérapeute passe pour mes deux accueillies, et le médecin gériatre vient généralement tous les dix jours.

Le week-end, mon mari chauffeur routier à l'international rentre et ne manque jamais d'humour pour le plus grand plaisir de Paulette. Quelque fois, notre fils étudiant à Versailles, nous apporte de sa joie à nous instruire sur l'art des jardins. Sans oublier mes deux déesses Isis et Vénus (2 bichons maltais) qui nous offrent des moments de bonheur.

Que m'apporte ce travail ?

Il m'a permis de m'épanouir, de développer des qualités d'écoute, de la dynamique vitale, d'attention, de l'identification des besoins spécifiques à la personne, « se soucier de », c'est toute la disposition de l'attention qui est concernée, de cette sollicitude caractérisée par une certaine sensibilité et cette capacité à écouter l'autre.

Mais elle exige pourtant d'un point de vue éthique, une vigilance personnelle : elle requiert d'abord une disponibilité et réclame ensuite une attention pour ne pas confondre sa propre vie et celle de l'autre, pour ne pas entrer dans la confusion des histoires. Nous développons une conscience professionnelle par une attention soutenue à la fois soucieuse et bienveillante.

Ces moments nous permettent de nous transformer, de découvrir notre propre sensibilité et d'ouvrir un nouveau regard sur l'autre, qui viennent dessiner de nouvelles perspectives relationnelles plus lumineuses. Le fait de prendre quelqu'un en charge est aussi une responsabilité, elle prend l'allure d'une efficacité avec une équipe compétente qui m'entoure : le médecin, les infirmières, le kinésithérapeute et mes remplaçantes.

Notre travail, loin de s'inscrire dans une dynamique de maternage ; l'objectif est la bienveillance, « le prendre soin », c'est celui qui permet de maintenir l'autonomie. Dans ce sens, je sollicite la participation, le choix et l'action de l'accueillie. C'est une exigence éthique. C'est avec force et vigueur que j'accomplis mon travail d'accueillante, en personne de bonne volonté, je ressens un partage de joie et de bonheur entre mes accueillies et moi-même.

Un sourire, une parole empreinte de douceur, une écoute bienveillante, un acte juste.

Ce métier m'apporte un épanouissement, une force, une alchimie s'opère peu à peu et me permet de développer des qualités, des compétences, de l'humilité afin de rayonner dans l'harmonie et la sérénité.

La vie s'invente chaque jour.

Laurence MICHALCZAK



Moment de complicité



Accueil de qualité



UN MÉTIER EXIGEANT :

La fiche de paie : 2ème partie

Un dispositif d'hébergement compétitif !

Ce dossier est tellement volumineux que nous le traiterons en plusieurs parties :

- 1ère partie :

Le bulletin de rémunération

- 2ème partie :

Quel est le coût total pour l'accueilli ?

- 3ème partie :

La valorisation

- 4ème partie :

Le statut

Vous souhaitez avoir une idée précise de ce qu'est notre fiche de paie, dirigez vous vers notre site internet <http://affable59.fr/page10.html>

Cette partie est dédiée au coût total de l'accueil familial,... "Décortiquons" cela précisément.

Les contrats d'accueil en font mention, les fiches de paie développent les différents paramètres pour définir le coût total de la personne accueillie.

Étudier les prélèvements sociaux, les bases de calcul et les dispositions financières du contrat d'accueil relèvent pour la plupart des familles naturelles une complexité absolument indescriptible... Disons simplement et pour éviter d'embrouiller les esprits que le **montant net à payer** à l'accueillante additionné du **montant des charges dues à l'URSSAF** représente le **coût total pour l'accueilli**.

Les familles naturelles ou les mandataires privés qui nous ont rejoints depuis 6 mois grâce à notre contrat d'édition de paie y voient beaucoup plus clair, nos documents sont d'une grande lisibilité et les accueillants familiaux apprécient la conformité et la précision de nos fiches de paie.

Revenons à notre article : si le coût total de l'accueil familial est très économique (-20 à 30 % d'une institution), il faut comparer et oui, ce qui est comparable ! Les hébergements sont très différents et chacun apporte une solution à la perte d'autonomie ou à la dépendance de son proche ou de son protégé.

Enfin, pour être complet, disons les produits de confort à usage unique, le tabac, les prestations de coiffure et pédicure sont à charge de l'accueilli.

Pour les représentants de l'accueilli, des aides de la CAF ou du Département sont possibles (sous conditions) et nécessitent l'instruction du dossier qui peut durer jusque 2 à 3 mois.

En règle générale, pour ceux qui relève de l'aide sociale et **jusqu'à ce jour** le coût total de l'accueil familial est quasi nul pour l'accueilli.

Il nous faut tenir compte de l'actualité et préciser qu'à partir du 1er janvier 2017 :

L'augmentation du SMIC et du MG (minimum garanti) - la conversion des sujétions particulières en temps de travail (et oui tout arrive !) - le paiement du bulletin de "paie" de l'accueillante dans le mois en cours et non plus reportée au mois suivant. Ajoutons à cela une augmentation de l'indice pour les loyers. Voilà quelques nouveaux paramètres que vous découvrirez sur votre fiche de paie de janvier.

Leila DUSI et Corinne DELLAVEDOVA

QUESTIONS/RÉPONSES

Nouvelle rubrique : Affable59, dans sa mission de conseil et d'assistance reçoit énormément d'appels

d'accueillants ou de représentants d'accueillis pour des questions tout azimut, il nous est apparu important d'en faire profiter à un plus grand nombre. Nous ne pouvons pas tout reproduire mais nous publierons une ou deux questions à chaque parution de notre revue.

Cette semaine : Comment savoir si vous êtes déclaré auprès de l'URSSAF ?

- Vous pouvez demander à l'Urssaf si votre employeur a correctement accompli la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) vous concernant. Vous devez établir une demande écrite à l'Urssaf mentionnant : vos nom patronymique, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance, votre numéro national d'identification, si vous êtes déjà immatriculé à la Sécurité sociale, votre adresse, votre date d'embauche et la période de travail pour laquelle l'information relative à l'accomplissement de la déclaration préalable à l'embauche est sollicitée.

La réponse de l'Urssaf vous est adressée dans les trente jours qui suivent la réception de votre demande.

30 jours c'est beaucoup trop ! Le mois prochain, dans votre lettre ouverte, un dossier complet concernant le contrat d'accueil, vous découvrirez le moyen infallible de s'assurer rapidement que vous êtes correctement déclaré auprès de l'URSSAF.

Chaque mois, nous aborderons dans cette rubrique un dossier complet sur des événements, des conseils, des textes légaux et des informations utiles à notre activité de famille d'accueil



La lettre ouverte est une publication de l'association **AFFABLE59**

Directeur de la publication : Jean-Paul DEGHESELLE

Ont collaboré ce mois-ci à la parution: Laurence MICHALCZAK - Corinne DELLAVEDOVA - Leila DUSI - Jean-Paul DEGHESELLE et Emile VANDENABEELE

La lettre ouverte est distribuée exclusivement (par courrier postal) aux 550 familles d'accueil du département du Nord - Les autres envois sont envoyés par voie numérique. Cette publication est destinée aux professionnels et aux acteurs de l'accueil familial.



LE MONOXYDE DE CARBONE

Le tueur silencieux... Késako ?

Les conditions climatiques de la dernière semaine de 2016 furent particulièrement épuisantes et notre département s'est retrouvé en vigilance orange, mais pas pour les mêmes raisons que d'habitude... Cette fois-ci : pas de vent violent ou de pluies incessantes qui nous font craindre des dégâts importants sur nos propriétés, mais un brouillard givrant et verglaçant et cela est l'hiver !

Je ne vais pas ici vous en expliquer les raisons de ces intempéries, cela dépasse ma compétence, mais disons que le plafond était tellement bas, qu'une très forte humidité liée à une absence de vent a favorisé ce phénomène.

Ce



Prairies sous le givre

vendredi 29 décembre, vers 10 heures du matin, après le boulot des premières heures, j'avais décidé, accompagné de mon fidèle bouvier des Flandres, de faire mon « tour ». Quelle féerie, un décor de cartes postales, ces prairies transformées sous l'action du givre et d'un rayon de soleil qui avait enfin percé ces nuages si bas.

Dans le même temps, je ne pouvais m'empêcher de penser à ce « tueur silencieux » qu'est le monoxyde carbone. Et oui, les conditions étaient réunies pour favoriser l'apparition de grave dysfonctionnement des convecteurs, cuisinières, chauffe-eau et poêles au bois ou au charbon. (Rappelons qu'un moyen de chauffage provisoire comme les poêles à pétrole sans conduit d'évacuation de fumées sont uniquement réservés au chauffage d'une véranda et encore ! Ils sont à exclure des pièces de vie.)

Petit rappel technique : la combustion du bois (même bien sec) et du charbon nécessite quelques règles techniques indispensables au bon déroulement de votre moyen de chauffage.

3 choses sont indispensables : de l'oxygène, de l'air frais, qui provient par la grille du bas du poêle - un combustible de qualité - et surtout un bon tirage pour permettre une bonne évacuation des fumées.

Cela a l'air d'être simple, mais comme disait ma grand-mère, ma Oma « conduire un feu est une science » et elle connaissait son job puisqu'elle était affectée, chaque matin, à l'allumage de ces énormes poêles au charbon des salles de classe de mon école primaire, pendant que je remplissais les encriers pour nos plumes « sergent major ». Si si.. cela existait !

Dans nos maisons, vous l'avez compris, ce moyen de chauffage nécessite une parfaite ventilation et une surveillance constante. Nos emplois à domicile favorisent l'emploi de ces cuisinières au charbon dans nos grandes maisons et nous procurent un confort de vie inégalable, économique... et tellement apprécié de nos anciens, les pensionnaires.

« Tenir » une cuisinière, un poêle à bois ou au charbon la nuit (dans les conditions climatiques énoncées plus haut), est une folie. Les cas d'intoxication au monoxyde de carbone sont encore trop nombreux chaque année et les caissons hyperbares du CHRU de Lille connaissent une activité soutenue et sont sollicités pour des séances d'oxygénothérapie. - Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant indétectable, il est incolore, insipide, invisible, inodore et non irritant. Il se diffuse très vite dans l'environnement et conduit à une paralysie musculaire rapidement jusqu'à l'issue fatale.

Maux de tête, nausées, vomissements, sont des symptômes qui doivent alerter. Il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15.

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/sante_environnement/monoxyde-carbone/precautions.asp



Le mois prochain : L'ergothérapie

C'était prévu ce mois-ci, mais il nous semblait nécessaire d'informer sur ces conditions climatiques difficiles.

L'article sur l'ergothérapie est prêt pour le mois prochain et certains d'entre nous pourraient être surpris, tant ce mot délicieux est si proche de nos maisons et de nos conditions de travail.

Les conseils :

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de : Avant chaque hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié.

Tous les jours, aérer au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air.

Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais utiliser ce mode de chauffage pour vos chambres.

Il existe des appareils détecteurs de Monoxyde de carbone !



Portail national
d'information sur
l'accueil familial

Vivre en famille d'accueil :
<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/choisir-un-hebergement/vivre-en-accueil-familial>

Guide de l'accueil familial :
http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_accueil_familial_pers_agees_ou_handicapees_.pdf

Voici en préambule, ce que nous déclare la Direction Générale de la Cohésion Sociale

«En 2013, on estimait le nombre d'accueillants familiaux à 9740 en France, pour 14 550 personnes accueillies (dont 46% de personnes âgées et 54% de personnes handicapées). Réglementé par le code de l'action sociale et des familles et placé sous le contrôle du président du conseil départemental, l'accueil familial s'adresse à des personnes âgées ou handicapées. La loi d'adaptation de la société au vieillissement, prévoit, à son article 56, de renforcer ce dispositif créé en 1989. Pour accueillir des personnes à son domicile, la personne accueillante doit disposer d'un agrément délivré par le président du conseil départemental correspondant.

Le Décret n° 2016-1785 du 19 décembre 2016 relatif à l'agrément des accueillants familiaux crée un référentiel d'agrément. Celui-ci permettra aux départements de décider si une personne ou un couple peut être agréé ou voir son agrément renouvelé ou modifié et de motiver explicitement un éventuel refus de la demande d'agrément.

« L'objectif poursuivi est d'améliorer les droits des personnes accueillies, la qualité et la sécurité des accueils. Ce référentiel favorisera également le développement de ce dispositif encore peu connu : 1/3 des places d'accueil sont encore à pourvoir. Reconnaître l'utilité de ce dispositif c'est aussi reconnaître le travail des accueillants familiaux, dont 87% sont des femmes, qui fournissent un travail exceptionnel. ».

« Ce référentiel permettra d'harmoniser les pratiques des conseils départementaux et de favoriser une meilleure adéquation entre les conditions d'accueil des accueillants familiaux et les besoins des personnes accueillies. L'accueil familial est une alternative entre le maintien à domicile et l'accueil en établissement, il doit être valorisé car il permet de diversifier les modalités d'accompagnement proposées aux personnes. ».

Voici notre commentaire :

Le référentiel d'agrément sera mis en application à partir d'avril. Ce nouvel outil national devrait permettre de préciser les critères d'agrément et aux services du Département d'affiner, de finaliser l'instruction d'un dossier d'agrément ou de renouvellement d'instruction. Il va s'en dire qu'il permettra de professionnaliser davantage les familles d'accueil et si de nouveaux droits sont acquis pour l'accueilli tel que le définit la loi ASV de décembre 2015, les accueillants familiaux devront étudier ce référentiel de très près en attendant les formations tant attendues depuis des lustres... Quant à nous, Affable59, nous présenterons chaque mois, une information complète sur chaque section et sous-section pour tenter de vous expliquer la portée de cet outil. Ceux d'entre nous, accueillants familiaux et adhérents de l'association qui pratiquaient à la lettre notre charte, notre ligne de conduite ...ne devraient pas rencontrer trop de difficultés !

Gageons que ce référentiel contribue à la connaissance et à la reconnaissance de notre métier.

Les annonces des « Mises en relations »

C'est une nouvelle page que nous dédions à la recherche de vos futurs accueillis.

Ce mois-ci, + de 30 annonces dans notre base de données, ci-dessous un extrait. Davantage de détails ... questionnez Affable59.

Age	Prénom d'emprunt	Secteur	Qualité du demandeur
80 Ans	Emilie	DUNKERQUOIS	Famille naturelle
Emilie, 80 ans est en convalescence en clinique, elle est traitée pour quelques soucis de personnes âgées ... hypertension, mais celle-ci est bien stabilisée. Ses enfants sont décédés et quelques petits-enfants s'occupent de leur mamy. Elle aime peindre, fait de la cuisine et pratique le jardinage.			
81 Ans	Nicole	TOUT SECTEUR	Asso de tutelle
Nicole, 81 ans est relativement alerte et même si elle est à mobilité réduite, elle est extrêmement volontaire. Une aide partielle à la toilette est nécessaire. elle souffre de troubles d'orientation et d'un diabète stabilisé. Celle-ci est très sociable, n'a aucun trouble du comportement et apprécie les maisons où il y a de la vie !			
87 Ans	Auguste	TOUT SECTEUR	Famille naturelle
Auguste, 87 ans est un passionné de l'histoire de France. Il est un ancien dirigeant d'entreprise. La santé s'est dégradée depuis peu, il se déplace en déambulateur. Cet homme est un érudit... un puits de science. Il est à l'initiative des services d'aides à domicile. Auguste recherche une chambre au RDC et un lieu de vie chaleureux où il pourra s'épanouir dans un climat convivial. Depuis notre première diffusion le 16/12, Auguste est au mieux et avec de la stimulation la famille naturelle est persuadée que celui-ci pourrait reprendre la marche.			
86 Ans	Louisa	DUNKERQUOIS	Famille naturelle
Louisa, 86 ans est actuellement en EHPAD, elle recherche un accompagnement personnalisé et la compagnie d'une famille d'accueil, elle a besoin d'une chambre au RDC suite problème de hanche - L'aide à la toilette est nécessaire.			
66 Ans	Léa	CAMBRESIS et VALENCIENNOIS	Assist. sociale
Léa est âgée de 66 ans, elle habite seule au domicile et n'en peut plus de la solitude. Elle recherche une famille d'accueil qui l'accompagnera et la stimulera dans tous les actes de la vie - aucun problème de santé est déclarée. Léa vit dans la métropole Lilloise et souhaite rompre avec les grandes villes bruyantes.			
85Ans	Rosine	MAUBEUGEOIS	Assist. sociale
Rosine est âgée de 85 ans, elle vit actuellement en institution. Cela ne lui convient pas trop, elle espère retrouver la chaleur d'une maison familiale avec enfants et animaux. Rosine est en fauteuil mais elle participe à la préparation des repas qui sont pris en commun.			

La liste complète est à votre disposition (sous conditions d'accès) sur notre site internet www.affable59.fr - Espace adhérent - onglet « Mise en relation »

Les annonces des « Mises en relations »

Quel est notre fonctionnement ?

Vous souhaitez franchir le pas... Devenir accueillant familial pour personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Où vous êtes déjà accueillant familial et vous disposez d'une chambre de libre.

Être famille d'accueil demande un énorme investissement personnel et si les conditions d'agrément sont relativement « simples », les services du département qui instruisent et agréent vérifieront en autres, la configuration de votre logement, vos compétences et surtout si votre motivation est suffisante pour exercer ce métier si exigeant. Ceux-ci disposent maintenant d'un nouvel outil « le référentiel d'agrément ».

Une fois agréé, viendra le moment où vous vous lancerez dans la recherche de pensionnaires, c'est à dire d'accueillis.

Vous aurez compris entre-temps que le département vous a accordé pour 5 ans (grâce à cet agrément) le droit de travailler, mais que celui-ci n'est pas votre oyeur ni même « pôle emploi ».

Et oui, il vous appartient de rechercher l'accueilli que vous souhaitez accompagner selon le profil que vous vous êtes fixé. Vous découvrirez également qu'une partie de la réussite dans ce métier, c'est de faire le bon choix.

Garder constamment à l'esprit que nous sommes dans du contrat privé, de gré à gré (entre 2 parties, l'accueillant et l'accueilli) et que vous seul (et votre propre famille) devez décider avec qui vous voulez partager votre vie...

Nos « mises en relation » sont précisément une opportunité qui s'offrent à vous, cela ne veut pas dire que c'est la seule source, rechercher un pensionnaire, faire l'adéquation entre votre propre famille et votre futur accueilli fait partie de votre travail !

Notre ambition, chez Affable59 n'est pas de contrôler l'offre et la demande, le but est d'aider, de proposer aux accueillants

familiaux les demandes que nous recevons de tous cotés... Familles naturelles, CCAS, Hôpitaux, tutelles, etc.

L'accueil familial n'est pas un phénomène de mode, il correspond à une nécessité. Il est par définition l'hébergement le plus proche du domicile et c'est là, un de nos meilleurs arguments.

Pour chaque annonce diffusée dans nos listes, Affable59 possède « l'autorisation de diffusion » du représentant légal de chaque futur accueilli. Dans un souci de confidentialité, le nom et prénom sont remplacés par un prénom d'emprunt - les coordonnées exactes ne sont pas diffusées, elles sont remplacées par l'indication du secteur / territoire. Nous prenons un soin particulier à diffuser un profil et non pas un bilan médical de la personne en recherche de famille d'accueil. Rappelons qu'Affable 59 n'est pas une agence de placement, mais établi le contact entre l'offre et la demande. À ce titre et parce que nous manipulons des données confidentielles, la CNIL nous a autorisé à mettre en œuvre notre logiciel de gestion, notre site internet...tout en respectant la loi de janvier 1978.

Ce service est gratuit pour l'accueillant adhérent de l'association et l'accueilli (ou son représentant). Nous vérifions si la famille d'accueil est bien agréée et entre autres, que la configuration du logement soit adaptée. Vous hésitez, vous rencontrez une difficulté, il existe des fiches techniques sur notre site internet www.affable59.fr afin d'améliorer l'approche initiale...et les conditions de votre contrat d'accueil. Multipliez les contacts avant de signer le moindre contrat !

Enfin, Affable59 préconise de multiples rencontres entre le futur accueilli et l'accueillant afin d'établir un projet de vie. Nous refusons de délivrer un projet de vie type, l'étude de ce document très important concerne le représentant de l'accueilli et l'accueillant familial. Si vous souhaitez être accompagné... Questionnez le suivi internalisé du Pôle autonomie de votre secteur.



Soyez professionnels. Respectez le cadre légal de notre activité.

Une mise en relation retient votre attention... Comment procéder ?

Vous êtes adhérent(e) de l'association :

Vous avez déjà postulé pour une « mise en relation » auprès de notre équipe :

- il suffit d'envoyer un mail à affable59@gmail.com en indiquant « je postule - Prénom de l'annonce »

Vous n'avez jamais postulé pour une « mise en relation » auprès de notre équipe :

- Il suffit d'envoyer un mail à affable59@gmail.com en indiquant « demande de document - je postule » ou de télécharger le document sur notre site www.affable59.fr, de le compléter, signer et ensuite nous le retourner sur notre adresse mail

Vous n'êtes pas encore adhérent(e) de l'association :

- Il suffit d'envoyer un mail à affable59@gmail.com en indiquant « demande de document - je postule ».
- Au préalable, vous devrez passer par une adhésion à l'association.

Liste complète sur www.affable59.fr

Payable
en 2 fois

A partir de ce 1er mars 2017, nous serons également dans l'obligation d'augmenter le montant de l'adhésion qui passera à 40 euros.

C'est devenu une nécessité pour améliorer encore la qualité de nos services. Pour pallier à cette augmentation, nous avons voulu mettre en place des modalités de paiement pour les familles d'accueil les moins aisés.

Que vous apporte cette adhésion :

- La professionnalisation est en marche et cette année 2017 sera riche en événements, nous sommes aujourd'hui en capacité de passer du 8 pages au 10 pages chaque mois et notre souhait est de vous envoyer prochainement une revue couleur, brochée de 12 pages .

- Le conseil et l'assistance administrative.
- Rompre l'isolement, vous avez la possibilité de rejoindre les collègues de votre quartier, de votre ville...
- Rencontrer les référents secteurs d'AFFABLE59 et les membres du bureau lors des réunions publiques.
- La possibilité de faire partie de nos listes de diffusion (newsletter) et de recevoir :
- Nos mises en relation hébergement
- Notre lettre ouverte mensuelle (véritable mine d'informations)

Et de profiter de notre logiciel de gestion avec la possibilité de recevoir vos fiches de paie, l'établissement de vos contrats d'accueil, des annexes, des avenants, etc..

Affable59 ne facture aucune prestation aux familles d'accueil agréées et adhérentes à l'association

BULLETIN ADHESION

Vous souhaitez nous rejoindre... 3 possibilités pour envoyer votre adhésion !

1) renvoyer le bulletin ci-dessous complété par courrier :

NOM (Marital)NOM (patronyme).....

PrénomAdresse

Tél. fixeTél portable.....

Adresse mail(très important pour recevoir nos informations).....

Souhaite adhérer à l'association AFFABLE59, pour une durée de 12 mois au prix de 25 euros.

Je joins un chèque de 25 euros à l'ordre de AFFABLE59 - que j'envoie à l'adresse suivante :

Affable59 - 8 Cappel straete 59284 PITGAM

Fait à :le :.....Signature :

2) renvoyer le bulletin ci-dessus complété par mail

à Affable59@gmail.com et effectuer un virement sur le compte affable59

IBAN : FR70 2004 1010 0523 2942 5D02 628 BIC : PSSTFRPPLIL

3) Vous rendre sur le site internet de l'association

www.affable59.fr onglet «adhérent»

Puis cliquez« payer par paypal» et suivre les instructions.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Établissement : 20041 Guichet : 01005 N° de compte : 2329428D026 Ctd (RIB) : 28

IBAN - Identifiant international de compte : FR70 2004 1010 0523 2942 5D02 628

BIC - Identifiant international de l'établissement : PSSTFRPPLIL

DOMICILIATION : LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER 99900 LILLE CEDEX 9

TITULAIRE DU COMPTE : AFFABLE 59 8 CAPPEL STRAETE 59284 PITGAM

Cadre réservé au destinataire de l'envoi

